Le guide du répit des aidants
Territoire Nord Est vosgien

Votre proche en perte d'autonomie
a besoin de vous.
Et vous, de quoi avez-vous BESOIN ?

D'écoute,
De soutien

De sortir

D'informations

accès répit

D'aide financière

De temps pour soi

D'aide humaine

D'aide matérielle

LA VIE EN VOSGES
le Département

SOMMAIRE

1. PREAMBULE
2. QUI SONT LES AIDANTS ?
3. LES ORGANISMES DEDIES
4. BESOIN DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE
5. BESOIN D'ECHANGE COLLECTIF AVEC D'AUTRES AIDANTS
6. BESOIN DE QUELQUES HEURES DE REPIT / BESOIN DE QUELQUES JOURS
7. BESOIN DE QUELQUES SEMAINES DE REPIT / BESOIN DE REPIT SUR DU LONG TERME
8. BESOIN D'AIDE AU TRANSPORT / AIDE AU CONGE
9. BESOIN DE SERVICES SPECIALISES
10. CONSULTATIONS SPECIALISEES PRESTATAIRES D'AIDE A DOMICILE
11. PRESTATAIRES D'AIDE A DOMICILE
12. ASSOCIATIONS
13. DOMICILES PARTAGES ET HABIT INCLUSIF / CCAS
14. BESOIN D'INFORMATIONS POUR PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP,
15. BESOIN DE PREVENTION AIDES TECHNIQUES ET PORTAGE DE REPAS
16. LISTE DES EHPAD ET DOMICILE PARTAGE DANS LE NORD EST VOSGIEN
17. CARTOGRAPHIE DES EHPAD ET DOMICILE PARTAGE DANS LE NORD EST VOSGIEN
18. LISTE DES FOYERS D'HEBERGEMENT, D'ACCUEILS SPECIALISES ET MEDICALISES
19. CARTOGRAPHIE DES ETABLISSEMENTS POUR ADULTES HANDICAPES DANS LE NORD EST VOSGIEN
20. QUELQUES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES / DEFINITIONS

PREAMBULE

Accompagner régulièrement un proche en situation de fragilité liée à la perte d'autonomie (en raison de l'âge, de la maladie, du handicap) ne se décide pas.

La plupart du temps, les circonstances de la vie nous engagent dans ce nouveau rôle, sans l'avoir choisi.

Afin de s'adapter au mieux à chaque situation, plusieurs solutions de répit s'offrent à vous.

Prendre soin de soi, souffler, se reposer : c'est possible

Pour vous aider à trouver des solutions de répit et de soutien sur l'Est vosgien, nous vous proposons ce guide qui recense les dispositifs de répit et de soutien ainsi qu'une liste non exhaustive des acteurs locaux.

Vous y trouverez des définitions sur la notion d'aidant, les différentes formes de répit, des explications sur les organismes et les liens utiles pour aller plus loin dans vos recherches.

Ce guide a été élaboré par les partenaires du territoire et la direction de l'autonomie du Conseil départemental des Vosges.

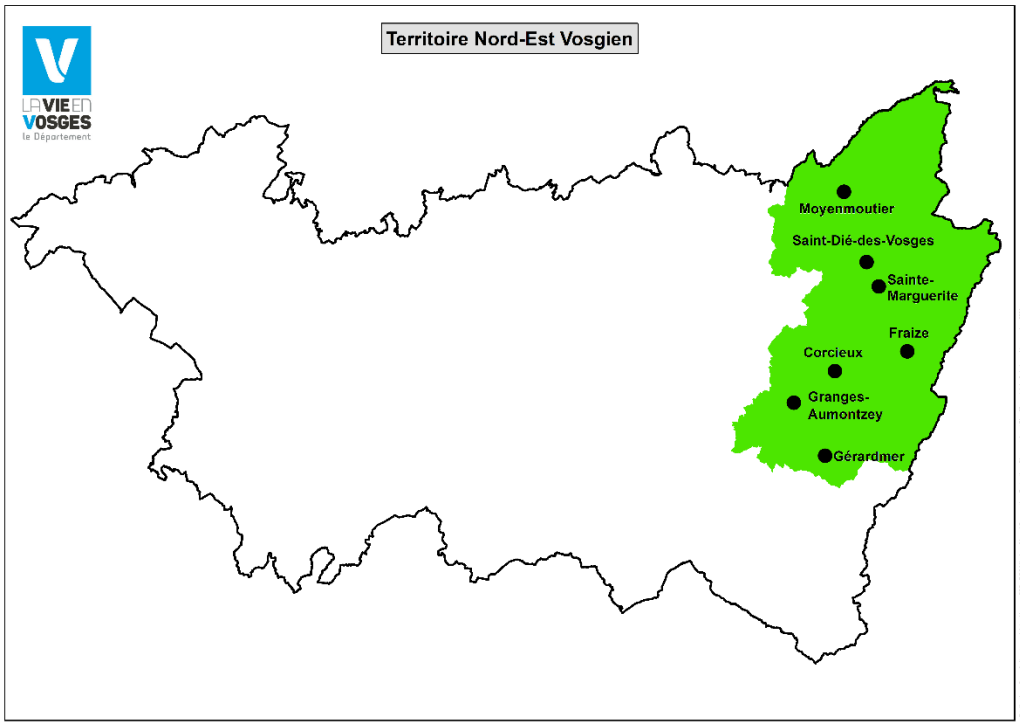

QUI SONT LES AIDANTS ?

La France compte près de 11 millions d'Aidants ;
69 % des aidants ne savent pas qu'ils sont aidants.

QU'EST CE QU'UN AIDANT ?

Si vous rassemblez ces trois caractéristiques :

1. Vous êtes un membre de la famille, un ami, un voisin.
2. Vous venez en aide, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de votre entourage : une personne âgée, en situation de handicap, ou ayant une maladie chronique telle que le cancer, le diabète … pour les activités de la vie quotidienne.
3. Que cette personne vive dans un établissement ou à son domicile.

ALORS VOUS ETES UN AIDANT

Quelques chiffres pour lutter contre les idées reçues :

Etre un aidant, ce n'est pas réservé au sexe féminin : si 57 % d'entre vous sont des femmes, 43 % sont des hommes !
Plus de la moitié d'entre vous travaille ! Un peu plus d'un tiers est à la retraite. Enfin 1/10ème est âgé de moins de 25 ans. Il n'y a pas une sorte d'aidants, mais différentes situations à différents âges

LES ORGANISMES DEDIES

MDA mission CLIC : Le Centre Local d'Information et de Coordination est un **guichet** qui s'adresse aux personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou au handicap vivant à domicile. Il **vous propose en proximité, une aide individualisée, gratuite et confidentielle.**

Il vous accompagne dans la formulation de vos besoins et vous aide dans la constitution de vos dossiers, notamment pour une demande d'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) et pour une demande MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Le CLIC travaille en **coordination avec un réseau de professionnels** afin de répondre aux besoins des usagers, de leur entourage et **des aidants** pour contribuer aux conditions d'un maintien à domicile adapté. Il assure un accueil téléphonique, physique sur le site de St Dié des Vosges et peut se rendre à votre domicile (pour les personnes âgées).

MDA – mission Nord Est

67 ,rue de la prairie

88100 Saint Dié des Vosges

Tél. : 03.29.56 .42.88 – mda-missionclicnordest@vosges.fr

La communauté 360 : Il s'agit d'un numéro vert national destiné aux personnes en situation de handicap, proches aidants et professionnels. Il permet d'entrer en relation avec **une équipe dédiée** (composée de plusieurs partenaires vosgiens et portée par l'Adapei 88) et de **multiples acteurs vosgiens** réunis en Communauté 360.

Sa mission est de simplifier les démarches pour les personnes en situation de handicap, et de les orienter vers les acteurs compétents.

Lors de votre appel, un conseiller écoute votre demande et en fonction de vos besoins il vous apporte une réponse rapidement, ou réalise une analyse plus fine de votre situation (par des appels, une éventuelle rencontre...) Puis, le conseiller fait le lien avec les acteurs du territoire et recherche avec vous des solutions.

La Communauté 360 est joignable gratuitement au 0 800 360 360, accessible de 9h à 20h du lundi au vendredi. La permanence est assurée dans les Vosges de 9h à 17h du lundi au vendredi. Une plateforme nationale prend le relais de 17h à 20h et en cas d'absence. Il vous sera demandé de saisir votre numéro de département.

Une solution est accessible aux personnes sourdes et malentendantes via Acceo.

https://handicap.gouv.fr/360

BESOIN DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Quelles possibilités ?	Vers qui me tourner?	Comment faire ? Comment financer ?
Soutien psychologique individuel		
	Centre Médico Psychologique **Saint Dié des Vosges** 5, rue Jacques Delille 88100 St Dié des Vosges 03 29 56 22 88	Pris en charge par la CPAM pour les consultations médicales si ALD psychiatrie reconnue Sinon pris en charge CPAM + mutuelle
	Avec nos Proches **Plateforme nationale** (8h à 22h) 01 84 72 94 72	Gratuit
	Psychologue libéral	Liste des praticiens sur le site ameli.fr
	« Mon soutien PSY » **Monparcourspsy.sante.gouv.fr**	www.ameli.fr Remboursé par la CPAM si prescription médicale et réalisé par un psychologue conventionné
Groupe de parole	**UNAFAM** **Saint Dié des Vosges** **Cap Emploi** **12 rue des 4 frères Mougeotte** **88100 St Dié des Vosges** **Le 2ème lundi du mois à 17h 30**	Nécessite de s'inscrire auprès de l'UNAFAM au 03.29.64.05.73

BESOIN D'ECHANGE COLLECTIF AVEC D'AUTRES AIDANTS

Quelles possibilités ?	**Vers qui me tourner ?**	**Comment faire ?** **Comment financer ?**
Groupes d'échange, de parole et soutien pour les aidants qui s'occupent d'un proche de plus de 60 ans en perte d'autonomie.	MDA- CLIC Nord Est 67 rue de la prairie 88 100 St Dié des Vosges Tél : 03.29.56.42.88 mda-missionclicnordest@vosges.fr Chaque mois, deux groupes d'échange de parole et de soutien se déroulent sur le territoire de la déodatie : • St Dié des Vosges 4ème lundi du mois De 14 h à 15h 30 16h 00 à 17h 30 • Gérardmer 2ème lundi du mois De 14h à 16h	Participation libre et gratuite pour l'aidant. Financement assuré par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie. (CFPPA) Accueil possible de votre proche uniquement sur Gerardmer. Renseignement et inscription auprès du CLIC de l'Est.
Café des aidants ADMR	Place du marché 12, rue Joseph MENGIN 88 100 St Dié des Vosges 1er mardi du mois De 14h 30 à 16h 30	Garde possible de l'aidé Transport gratuit sous conditions sur la communauté de St Dié des Vosges
KELL'mémoire	Centre social Lucie Aubrac Place Salvador Allende 88 100 St Dié des Vosges 03 29 55 02 53 Tous les vendredis De 16h à 17h 30	

BESOIN DE QUELQUES HEURES DE REPIT

Quelles possibilités ?	Vers qui me tourner ?	Comment faire ? Comment financer ?
Heures de garde à domicile en journée Garde de nuit	Organismes d'aide à domicile Services mandataires Emploi direct	APA[1] CESU[2]
Accueil de jour à l'extérieur du domicile	EHPAD[3] Cf .liste à la fin du livret	APA Accueil de 9h à 17h environ en fonction de l'EHPAD, repas compris, accueil possible certains jours de la semaine

BESOIN DE QUELQUES JOURS DE REPIT

Quelles possibilités ?	Vers qui me tourner ?	Comment faire ? Comment financer ?
Hébergement temporaire pour l'aidé	EHPAD	APA (aide possible de 500€ maximum par an) Accueil maximum de 90 jours / an
Accueil de jour de l'aidé à l'extérieur du domicile	EHPAD	APA Accueil de 9h à 17h environ en fonction de l'EHPAD, repas compris, accueil possible certains jours de la semaine
Relayage de l'aidant au domicile sur plusieurs jours	ASSISTIS Rue Ernest Renan 88 000 Epinal 03 29 37 50 50 www.assistis.fr	Contacter ASSISTIS Pris en charge par la CNSA et le conseil départemental pour les personnes âgées ou en situation de handicap et certaines caisses de retraite.

[1] Allocation Personnalisée d'Autonomie
[2] Chèque Emploi Service Universel
[3] Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

BESOIN DE QUELQUES SEMAINES DE REPIT

Quelles possibilités ?	Vers qui me tourner ?	Comment faire ? Comment financer ?
Hébergement temporaire pour l'aidé	EHPAD cf liste en fin de guide	APA Accueil maximum de 90 jours / an
Séjours vacances	France Alzheimer France Parkinson CCAS Centre Communal d'Action Sociale	ANCV sur critères de ressources Caisses de retraites éventuellement CCAS de votre commune éventuellement 75 à 85% du coût du 1er séjour pris en charge par les caisses de retraites complémentaires AGIRC ARCCO sous conditions de ressources
Hébergement temporaire solvabilisé (sortie d'hospitalisation ou indisponibilité de l'aidant)	**EHPAD les Grés flammés** **5, rue du Void Regnier BP 77** **88 700 RAMBERVILLERS** **03 29 65 04 66** **EHPAD les jardins fleuris** **16, rue de l'hôpital BP 46** **88600 BRUYERES** **03 29 52 70 00**	30 jours maximum financés par l'Agence Régionale de Santé Grand-Est, sans reste à charge pour le résident Prendre contact avec l'EHPAD

BESOIN DE REPIT SUR LE LONG TERME

Quelles possibilités ?	Vers qui me tourner ?	Comment faire ? Comment financer ?
Hébergement permanent	EHPAD	APA, APL, Obligés alimentaires, Aide sociale, Caisses de retraites éventuellement
	Domicile Partagé	Assurances dépendance personnelles

BESOIN D'AIDE AU TRANSPORT

Quelles possibilités ?	Vers qui me tourner ?	Comment faire ? Comment financer ?
Transport accompagné y compris pour les résidents en EHPAD	AGGIR ARCO	Service Sortir Plus 09.71.09.09.71 Appel non surtaxé du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 https://www.sortir-plus.fr Personne âgée de 75 ans et + ou en situation de handicap Forfait annuel maximum 300 euros
Transport urbain	Réseau Sylvia Dessert la communauté d'agglomération de St Dié des Vosges	https://agence-t-smart-saintdie.actoll.com/home Gare SNCF St Dié des Vosges Service et appel gratuit Du lundi au vendredi de 8h à 18h Samedi de 8h à 13h 0 800 880 676

BESOIN D'AIDE AU CONGE (POUR LES SALARIES)

Quelles possibilités ?	Vers qui me tourner ?	Comment faire ? Comment financer ?
Congé de solidarité familiale (rémunéré)	Employeur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1767	Formuler une demande à l'employeur (Fournir un certificat médical)
Congé proche aidant (éventuellement rémunéré)	Employeur	Contacter la CAF pour percevoir d'éventuelles indemnités journalières de la CAF

BESOIN DE SERVICES SPECIALISES

EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER	
Activité de stimulation de la mémoire Sur prescription médicale (1 ordonnance par an) sans limite d'âge 15 séances maximum	**42 rue de la Costelle 88230 FRAIZE** **03.29.52 .38.15** ssiad.fraize@chi-hmv.fr

CONSULTATION AUPRES D'UN NEUROLOGUE	
Le jeudi après midi	Hôpitaux du massif des Vosges CHI HMV 26, rue du nouvel hôpital 88100 Saint Dié des Vosges 03 29 52 68 77

<table>
<tr><th colspan="2">CONSULTATION AUPRES D’UN GERIATRE</th></tr>
<tr><td>1 lundi sur 2 en journée complète</td><td rowspan="4">Hôpitaux du massif des Vosges
CHI HMV
26, rue du nouvel hôpital
88100 Saint Dié des Vosges
03 29 52 68 77</td></tr>
<tr><td>Le mardi après midi</td></tr>
<tr><td>Le mercredi matin</td></tr>
<tr><td>Le jeudi après midi</td></tr>
<tr><th colspan="2">EQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS</th></tr>
<tr><td>Secteur de St Dié des Vosges</td><td>03 29 52 84 01
emsp@chi-Hmv.fr</td></tr>
<tr><td>Secteur Gérardmer-Pays de Remiremont</td><td>03 29 60 29 58
soins.palliatifs @chi-hmv.fr</td></tr>
<tr><th colspan="2">HOSPITALISATION A DOMICILE</th></tr>
<tr><td>L'hospitalisation à domicile (HAD) permet d'assurer à votre domicile des soins médicaux et paramédicaux importants pour une période limitée, mais renouvelable en fonction de l'évolution de votre état de santé.

L'HAD intervient exclusivement sur prescription médicale et avec l'accord de votre médecin traitant.</td><td>03 29 41 24 10
Secretariat.had-gerardmer@chi-hmv.fr</td></tr>
</table>

PRESTATAIRES D'AIDE A DOMICILE

ADAVIE
Intervention sur tout le département
Siège qui oriente vers antenne locale
20 rue des Etats-Unis
88000 ÉPINAL
03.29.35.23.06

ADMR

(Intervention sur tout le département)
Fédération qui oriente vers antenne locale
3 ter, Chemin de la Belle au Bois Dormant
88000 ÉPINAL
03.29.81.22.23

ASSISTIS
Rue Ernest renan
88000 ÉPINAL
03.29.37.50.50

AIDIA

(France Présence)

720 St Jean

54 120 BERTRICHAMPS

AXEO

6 place de la Rochotte

88 100 St Dié des Vosges

03 29 57 00 84

DESTIA

214 av Général de Gaulle

88 100 Ste Marguerite

03 29 50 13 88

PRENDRE SOIN 88

4, chemin du levant

88 100 REMOMEIX

06 07 39 82 29

BIEN VIVRE ENSEMBLE

1, Rue Lucien COSSON

88 100 RAON L'ETAPE

06 08 04 50 54

ASSOCIATIONS

France Parkinson Délégation Vosges
Jean-Claude DUMONTIER
14, rue de la Charmille 88000 – EPINAL
06.87.02.26.45
comite88@franceparkinson.fr

France Alzheimer
15 ter Rue du Marechal Lyautey
88 000 EPINAL
03 .29.35 .36 .19
Alzheimer88@orange.fr

Coopération de lutte contre isolement des personnes âgées Monalisa Vosges

monalisavosges@gmail.com

Ligue contre le cancer comité des Vosges
1 Av Robert Schumann
88 000 EPINAL
03.29.33.29.15

cd88@ligue-cancer.net

Association Vacances Répit
05.57.88.58.85

contact@vrf.fr

Association départementale Familles Rurales
1 rue de Lorraine
88170 CHATENOIS
06.64.01.22.52
fd.vosges@famillesrurales.org

DOMICILES PARTAGES ET HABITAT INCLUSIFS

Habitat Inclusif PH
ADAPEI
24, rue Stanislas
88 100
St Dié des Vosges

Habitat Inclusif PA
ADMR
Rue de la Houssière
88430 Corcieux

Age et Vie
138 Rue de la Meurthe
88 230 Plainfaing
0 801 07 08 09

* Liste non exhaustive, des habitats inclusifs sont en cours de déploiement.

CCAS

Mairie de votre commune de résidence

BESOIN D'INFORMATIONS POUR PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Pour les aidés aidants et professionnels

COMMUNAUTE 360
13 rue de la Forêt
88 120 SAINT AME
Tél. 0800.360.360

Pour les aidants

PLATEFORME DE REPIT PH
5 Quartier de la Magdeleine
88 000 EPINAL à L'UDAF
06 30 86 37 87 / 07 88 09 45 71

pfr@adapei88.asso.fr

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES
2 rue Grennevo CS 60045 88026 ÉPINAL CEDEX
03 29 29 09 91
mdph88@vosges.fr
Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

BESOIN DE PREVENTION (nutrition, chutes, sports adaptés, bien être…)

BESOIN D'AIDES TECHNIQUES

BESOIN DE PORTAGE DE REPAS

MDA – mission CLIC Nord Est

67 ,rue de la Prairie

88100 Saint Dié des Vosges

Tél. : 03.29.56 .42.88 – mda-missionclicnordest@vosges.fr

EHPAD habilités à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale

1
EHPAD « Foyer Le Forfelet »
6 rue James WIESE – 88430 CORCIEUX
03.29.50.65.24 ➢ 2 places en hébergement temporaire

2
Établissement de santé
42 rue de la Costelle – 88230 FRAIZE
03.29.50.30.35 ➢ 6 places en accueil de jour et 30 places en ESA

3
EHPAD « Léa André »
22 Boulevard Kelsch – 88400 GÉRARDMER
03.29.60.29.60 ➢ 6 places en accueil de jour et 4 places en hébergement temporaire

4
EHPAD « L'Accueil de la Vologne »
Associations mémoires et perspectives
34 rue Maréchal de Lattre de Tassigny – 88640 GRANGES AUTMONZEY
03.29.51.40.47 ➢ 2 places en accueil de jour et 4 places en hébergement temporaire

5
Établissement de santé
75 rue du Petit Himbaumont – 88420 MOYENMOUTIER
03.29.42.24.30

6
EHPAD « Foucharupt »
Rue Léon Jacquerez – 88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
03.29.56.38.04➢ 6 places en accueil de jour

7
EHPAD « Saint Déodat » - Association mémoires et perspectives
19 avenue de Robache – 88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
03.29.56.38.04

8
EHPAD « Les Charmes »
2 rue Georges Tronquart – 88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
03.29.56.29.55 ➢ 6 places en accueil de jour et 2 places en hébergement temporaire

EHPAD non habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale

9
Résidence « L'Age d'Or »
21 rue Maréchal Foch – 88100 SAINT DIÉ DES VOSGES
03.29.56.00.01

10
EHPAD Korian « Maison des Aulnes »
305 Chemin de la Cartonnerie
03.29.58.90.40 ➢ 2 places en accueil de jour et 2 places en hébergement temporaire

Domiciles Partagés

11
Ages & Vie
7 rue de la Meurthe – 88230 PLAINFAING
08.01.07.08.09

12
Habitat inclusif Personnes âgées
Le forfe'lien
Rue de la Houssière
88 430 CORCIEUX

Bénéficiaire de l'aide sociale

- EHPAD habilité
- EHPAD non habilité
- Domiciles Partagés

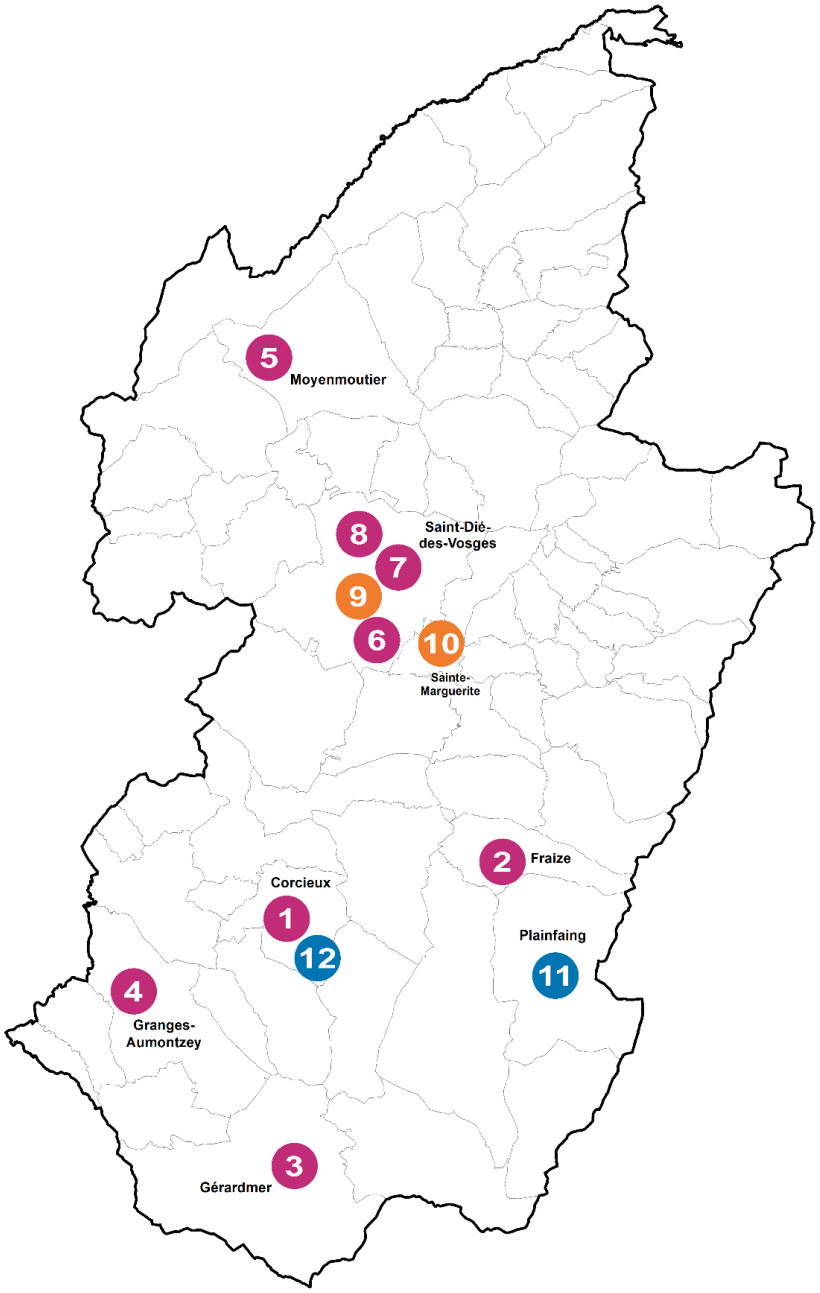

LE FOYER D'HEBERGEMENT DE LA DEODATIE

Foyer D'hébergement « Delille » ADAPEI
18, rue E. Chatrian
88 100 SAINT DIE DES VOSGES
03 29 29 11 00
Dispose d' 1 place d'accueil d'urgence

LES FOYERS D'ACCUEIL SPECIALISES DE LA DEODATIE

Foyer d'accueil spécialisé « Les essis » FMS
41, chemin de la scierie
88 400 GERARDMER
03 29 35 16 95
Dispose de 15 places pour Personne Handicapée Vieillissante, 1place hébergement temporaire et 1 place d'accueil d'urgence

Foyer d'accueil spécialisé « Paul Vincent » AMAMB
26, rue de l'hôpital
88420 M0YENMOUTIER
Dispose d'1place d'accueil temporaire et 4 places d'accueil de jour

Foyer « Le patio » ADAPEI
24, rue E Chatrian
88 100 SAINT DIE DES VOSGES
Dispose d'1 place d'accueil d'urgence

LE FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE DE LA DEODATIE

Foyer « Le patio » ADAPEI
24, rue E Chatrian
88 100 SAINT DIE DES VOSGES
Dispose de 8 places d'accueil de jour

LES DOMICILES PARTAGES

Habitat Inclusif PH ADAPEI
24, rue Stanislas
88 100 SAINT DIE DES VOSGES

ADAPEI : Association **D**épartementale des **A**mis et **P**arents d'**E**nfants **I**nadaptés

AMAMB : **A**ssociation **M**aisons d'**A**ccueil **M**arcel **B**oussac

AVSEA : Association **V**osgienne de la **S**auvegarde de l'**E**nfance et **A**dolescence

FMS : Fédération **M**édico-**S**ociale

Les établissements pour adultes handicapés en Déodatie

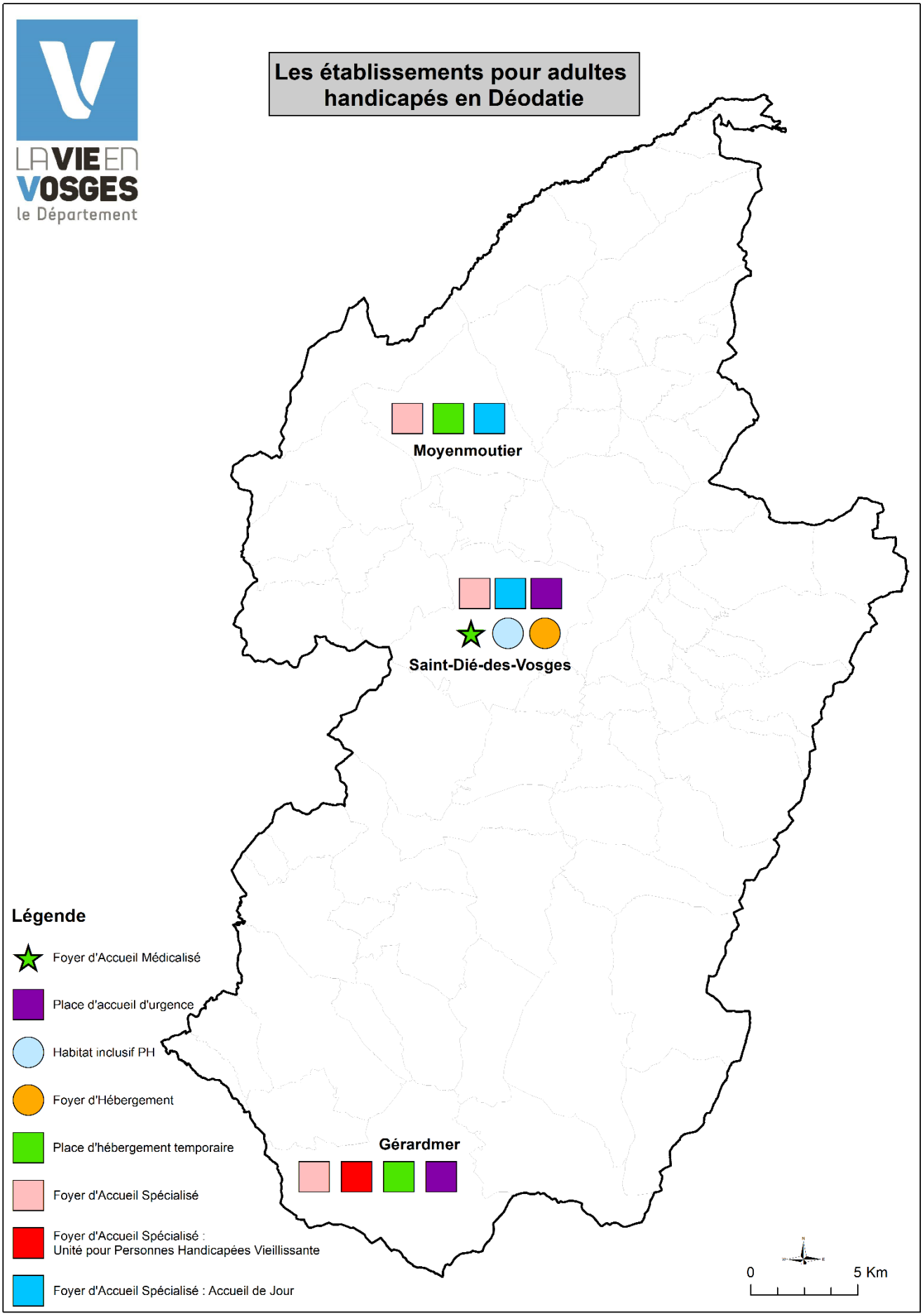

Réalisation : Conseil départemental des Vosges. DGS-Mission d'Appui. Création : 24 novembre 2023

QUELQUES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Portail départemental pour les séniors https://www.vosges.fr/dispositifs/senior

- Portail départemental pour les personnes en situation de handicap https://www.vosges.fr/dispositifs/handicap

- Portail national d'information pour les personnes âgées
  - https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

- Portail national d'information pour les personnes en situation de handicap et leur aidants : Mon Parcours Handicap, au service des personnes handicapées et de leurs aidants | Mon Parcours Handicap

- Site national ma boussole aidants pour vous guider dans votre recherche de solutions selon la situation de votre proche : www.maboussoleaidants.fr

- Association française des aidants

  https://www.aidants.fr/

DEFINITIONS

AIDE SOCIALE GENERALE

L'aide sociale est organisée par le département des Vosges et existe sous deux formes :

- Une aide financière pour l'aide-ménagère dans le cadre d'un maintien à domicile,
- Une aide au financement des frais d'EHPAD.

C'est une aide qui est subsidiaire : elle n'est sollicitée qu'en dernier recours, qu'après avoir épuisé toutes les autres possibilités de financement existantes. C'est une aide récupérable sur la succession.

APA

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie est une aide financière, versée par le département à destination des personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Cette perte d'autonomie est évaluée grâce à une grille nationale AGGIR en six niveaux : seules les personnes appartenant aux niveaux 1 à 4 peuvent prétendre à l'APA. Les personnes des niveaux 5 et 6 peuvent bénéficier d'aides éventuelles auprès de leur caisse de retraite ou au titre de l'aide sociale. Ce niveau d'autonomie est évalué par l'équipe médico-sociale de l'APA.

L'APA intervient pour le financement d'aides à l'accomplissement des actes de la vie courante (toilette, habillage, ménage…).

APL

L'aide personnalisée au logement est versée par la CAF ou la MSA de la personne accueillie en EHPAD. Elle est versée sous critères de ressources et son montant peut atteindre un maximum d'environ 250 euros par mois.

CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un service d'aide à destination des habitants du territoire de la commune où ils résident. Le CCAS est amené à fournir des prestations d'aides financières diverses, mais aussi à organiser des activités et sorties extérieures à destination des habitants de la commune.

CESU

Le Chèque Emploi Service Universel est un mode de paiement qui permet de régler les prestataires d'aides à domicile pour effectuer des tâches ménagères, des petits travaux de bricolage, pour l'aide à la mobilité… Le CESU permet de bénéficier d'avantages fiscaux.

CMPPA

Le Centre Médico-Psychologique pour Personnes Agées est un service d'aide aux personnes âgées de plus de 60 ans en souffrance psychique et à leurs proches.

DAC

Le Dispositif d'Appui à la Coordination est un point d'entrée départemental, gratuit pour les professionnels et structures (social, médico-social et sanitaire), qui font face à des personnes en situations de santé et de vie complexe pour favoriser le maintien à domicile.

Le DAC contribue avec d'autres acteurs et de façon coordonnée à la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants

DEFINITIONS SUITE

EHPAD

L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, appelé communément maison de retraite, est une structure qui permet l''accueil des personnes âgées en perte d'autonomie. L'EHPAD peut accueillir des personnes de façon permanente, mais aussi de façon temporaire ou encore dans le cadre de l'accueil de jour.

EMG

L'Equipe Mobile de Gériatrie dispense un avis gériatrique pluridisciplinaire nécessaire à la prise en charge des patients fragiles âgés de plus de 75 ans. Elle intervient au domicile sur le territoire de l 'ouest vosgien avec l 'accord du médecin traitant et au sein des services du CHOV y compris les structures médico-sociales sur demande du médecin hospitalier. Elle assure également une liaison vers les services ressources (CLIC, DAC, assistantes sociales…).

ESA

L'Equipe Spécialisée Alzheimer est destinée à faciliter le maintien à domicile des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. Cela grâce à l'intervention d'un professionnel durant 15 séances à domicile. L'ESA peut intervenir sur prescription médicale et son financement est pris en charge par la caisse de sécurité sociale dont relève la personne aidée.

OBLIGES ALIMENTAIRES

Dans le cadre d'une entrée en EHPAD les obligés alimentaires peuvent être sollicités si la personne âgée n'a pas les ressources suffisantes pour financer les frais inhérents à une prise en charge en EHPAD. Dans le département des Vosges les obligés alimentaires sont les conjoint(e)s et/ou les enfants gendres et belles filles de la personne accueillie en établissement.

HABITAT INCLUSIF

Il s'agit d'un habitat intermédiaire entre le domicile et la structure, il est situé à proximité des services et commerces. Il concerne les personnes âgées de plus de 65 ans ou en situation de handicap qui font le choix de partager des activités communes dans le cadre d'un projet de vie partagé co construit et coordonné par un animateur

Il existe 2 types d'habitats inclusif : le diffus pour lequel les habitants restent dans leur logement et fréquentent l'espace de vie partagé et participent à des sorties selon leurs souhaits

Le non diffus : les habitants logent dans un appartement faisant partie de l'habitat inclusif et fréquentent l'espace de vie partagé et participent à des sorties selon leurs souhaits

Les habitants continuent à percevoir les aides de la vie quotidienne qu'elles soient humaines ou matérielles (APA PCH APL …)

SERVICE MANDATAIRE

Le service mandataire permet à la personne d'être l'employeur direct de l'intervenant (e) à domicile. Cependant pour l'aider, il fait appel à un organisme d'aide à domicile pour les tâches administratives, sociales et fiscales liées à l'emploi du salarié

NOTES